

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015**

### **MAIRIE-MAISON DES SERVICES**

Lors du précédent conseil municipal, une nouvelle esquisse de Mairie/MDS établie par le cabinet d'architectes a été remise aux élus afin que chacun étudie cette proposition et puisse faire part d'éventuelles observations.

Plusieurs remarques ont été émises par les élus :

- l'emplacement des toilettes situées face à la porte d'entrée doit être repensé pour un meilleur esthétisme,
- la présence d'un patio au nord de la construction n'apparaît pas nécessaire,
- la réalisation d'un espace rangement pour le stockage du matériel de ménage est à prévoir,
- le hall d'entrée semble trop spacieux,
- une optimisation de l'accès ouest du bâtiment est souhaitée.

Le financement du projet a été évoqué : une subvention au titre de la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) peut être envisagée dans le cadre du maintien et du développement des services publics en milieu rural pour un taux allant de 20% à 40% et, d'autre part, une subvention au titre du contrat de territoire sera sollicitée.

L'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) apporte des aides dans le cadre de la réalisation d'opérations qui visent à favoriser l'exemplarité et l'innovation en comparaison à la solution dite de référence correspondant aux seules exigences réglementaires :

- encourager la réalisation de bâtiments précurseurs, préfigurant le renforcement des exigences complémentaires mais aussi les évolutions attendues en termes d'évolution du cadre bâti,
- intégrer de nouvelles réflexions (gestion des déchets de chantier, prise en compte de la mobilité et des déplacements induits, utilisation de matériaux bio sourcés, nouvelles technologies énergétiques...)
- favoriser les approches nouvelles : équipe projet, approche systémique, innovation des systèmes constructifs...

Dans un premier temps, l'étude d'un projet allant au-delà de la RT 2012 se verrait subventionné à hauteur de 70% puis, si ce projet était retenu, dans la limite des budgets affectés et par ordre de priorité suivant les critères d'appréciation, les travaux supplémentaires pour réalisation d'un bâtiment performant (au-delà de la RT 2012) seraient subventionnés à hauteur de 50%.

Le Maire précise qu'une telle réalisation ne se concrétisera que si le projet est bien financé.

### **FOURNITURE ET POSE D'UNE PRISE DE COURANT**

Le conseil accepte le devis du SDE pour la fourniture et la pose d'une prise de courant à la gare d'un montant de 108€

### **REMBOURSEMENT CAUTION**

Le conseil autorise le remboursement de la caution de la gérance du Baz'art d'un montant de 500.00 € à Mr et Mme ROUGE.

### **MONOBROSSE**

Le devis de réparation de la monobrosse présenté par la Société PLG pour un montant de 358.333 € est accepté.

### **ECOLE PUBLIQUE**

Un courrier de la Directrice est parvenu en Mairie concernant les travaux de rénovation envisagés et dont la réalisation interviendra au cours du premier semestre 2016. Rendez-vous sera pris avec le conseiller pédagogique en charge de l'hygiène et de la sécurité pour évoquer ce dossier.

### **AMENAGEMENTS DIVERS**

Le Maire a remercié les bénévoles qui sont intervenus pour la rénovation du boulodrome. Une opération d'aménagement de placards est prévue dans la pièce située au fonds de la salle polyvalente ainsi que la pose d'un chauffe-eau au nouveau local au cours du premier trimestre 2016.

Le Maire,  
H. GUELOU